



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 29

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 226) — *Loi modifiant la Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Amendment Act.*

(U. ASAGWARA)

M. le *ministre* GOERTZEN dépose l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets daté du 14 mars 2023.

(Document parlementaire n° 35)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le *ministre* JOHNSTON, M^{me} NAYLOR, MM. MICKLEFIELD et BRAR ainsi que M^{me} la *ministre* CLARKE font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à enfin tenir les promesses qu'il a faites aux Manitobains et à offrir des soins de santé de base et respectueux aux victimes d'agression sexuelle par l'intermédiaire du programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle en veillant à ce qu'il dispose du personnel nécessaire afin qu'aucune des poursuites intentées contre des auteurs de violence sexuelle ne soit compromise par l'impossibilité de recueillir les preuves.

M. ALTOMARE — [*Version anglaise d'une pétition présentée dans les deux langues*] To request the Minister of Labour, Consumer Protection and Government Services to consider granting the auditorium to the JRL by March 1st, 2023; to request the Minister of Education to recognize the value that JRL provides to the student population of EHS as well as the communities of Village de St Pierre Jolys and the RM De Salaberry; to request the Minister of Education and the Minister of Francophone Affairs to recognize that an MOU between the RRVSD and JRL is morally, financially and culturally beneficial; to request the Minister of Sport, Culture and Heritage to recognize the heritage potential of this important building and its status in the community; and to request the Minister of Sport Culture and Heritage to prevent any renovations to the auditorium that would destroy and devalue the architectural integrity of the building.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à adopter des mesures législatives portant sur le droit à la réparation afin d'obliger les fabricants de dispositifs et d'appareils électroniques, y compris de lave-linge et de réfrigérateurs, ainsi que de machinerie agricole à fournir aux consommateurs et aux ateliers de réparation indépendants les renseignements, pièces et outils nécessaires à la réparation de leurs produits.

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

N. FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à enfin tenir les promesses qu'il a faites aux Manitobains et à offrir des soins de santé de base et respectueux aux victimes d'agression sexuelle par l'intermédiaire du programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle en veillant à ce qu'il dispose du personnel nécessaire afin qu'aucune des poursuites intentées contre des auteurs de violence sexuelle ne soit compromise par l'impossibilité de recueillir les preuves.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et le ministre des Aînés et des Soins de longue durée à augmenter immédiatement les investissements dans les services de soins à domicile de sorte que les travailleurs en soins à domicile soient rémunérés équitablement et que les clients reçoivent le niveau de service dont ils ont besoin.

M. MOSES — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M. le *ministre* CULLEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 14 — *Loi d'exécution du budget de 2023 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2023*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CULLEN intervient.

MM. SALA, GERRARD et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. SALA, M. le *ministre* JOHNSTON ainsi que MM. MOSES et LAMONT interviennent. T. LINDSEY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* CULLEN dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 14.

(Document parlementaire n° 36)

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger